

Tour de la Bourse  
Bureau 3700, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur  
1 800 361 6266 Sans frais

**Pierre-Olivier Charlebois**  
Direct +1 514 397 5291  
pcharlebois@fasken.com

Le 25 août 2015  
N° de dossier : 115805.00161/16931

## **PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour les années témoins 2016 et 2017, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**  
Dossier de la Régie : R-3924-2015 (Phases 3 et 4)

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre procédurale du 13 août 2015 émise par la Régie de l'énergie (« **Régie** ») dans le dossier mentionné ci-dessus. Tel que demandé, la présente a pour but de vous transmettre les commentaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« **FCEI** ») à l'égard du nouvel échéancier proposé pour l'examen de la Phase 4 et de traiter de la question relative à l'approche à suivre pour fixer les tarifs provisoires.

### **Échéancier de la Phase 4**

La FCEI n'a pas de commentaire spécifique à formuler à l'égard de l'échéancier proposé par la Régie pour l'examen de la Phase 4 du présent dossier. La FCEI entend travailler avec le calendrier que fixera la Régie à cet égard.

**Tarifs provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

À l'instar de Gazifère, la FCEI privilégie l'adoption de tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 plutôt que la fixation de tarifs provisoires. Ceci dit, advenant le cas où la Régie ne serait pas en mesure de rendre une décision à temps pour fixer les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la FCEI s'en remet à la proposition formulée par Gazifère dans la lettre du 18 août 2015. Dans cette lettre, Gazifère informe la Régie que la proposition tarifaire qu'elle soumettra sera une baisse tarifaire. Par conséquent, elle suggère à la Régie d'utiliser ces tarifs proposés et non les tarifs applicables en 2015 à titre de tarifs provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La FCEI estime que cette proposition est raisonnable.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Pierre-Olivier Charlebois

PC/mb